

### Information Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## OBJECTIF DEVELOPPEMENT Part A (FR0013536505)

Fonds commun de Placement géré par SANSO Investment Solutions

### Objectifs et politique d'investissement :

Le FCP a pour objectif, sur un horizon de 5 ans, de délivrer une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de l'indice composite 50% MSCI World dividendes réinvestis + 35% FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5 ans + 15% €STR Capitalisé. Bien que le fonds ne soit pas indiciel, l'investisseur pourra toutefois se référer a posteriori à cet indice composite en tant qu'indicateur de référence.

SANSO Investment Solutions s'appuie sur les conseils de Patrimoine et Développement dans l'implémentation et le suivi du portefeuille du fonds mais garde seule la prise des décisions d'investissement.

Pour atteindre son objectif, l'OPCVM, s'expose de manière discrétionnaire aux marchés actions, obligataires et monétaires. Cette exposition sera mise en œuvre par des investissements en OPC, y compris en OPC indicieux cotés (Exchange Traded Funds ou ETF). La zone géographique d'intervention de l'OPCVM sera internationale et pourra en conséquence porter sur des marchés émergents, jusqu'à 60% de l'actif net de l'OPCVM. Le gérant anticipe une exposition moyenne de l'actif net du fonds de 50% aux marchés actions et de 50% aux marchés de taux. Le fonds bénéficie d'une plage de sensibilité au taux d'intérêt pouvant varier de -5 à +10.

L'exposition aux marchés actions pourra varier de 0% à 100% (110% en cas de recours à l'emprunt) de l'actif net. Cette exposition pourra se faire sur toutes zones géographiques et sur tout type de capitalisation – la limite d'exposition pour les petites capitalisations (entre 1 et 5 mds €) et les moyennes capitalisations (entre 5 et 10 mds €) est fixée à 50% de l'actif net. L'exposition aux marchés de taux (obligataires et monétaires) pourra varier entre 0% et 100% de l'actif net et pourra porter sur des titres émis par des émetteurs privés ou publics sans contrainte de notation. Le FCP pourra être exposé, jusqu'à 80% de son actif net, aux marchés de taux à haut rendement (titres spéculatifs à haut rendement émis par des émetteurs privés et publics). La société de gestion procède elle-même à l'analyse des émetteurs. Le FCP pourra investir jusqu'à 100% de l'actif net en OPC diversifiés. L'exposition aux marchés de matières premières pourra atteindre 10% de l'actif net du Fonds. Cette exposition sera mise en œuvre par des investissements en OPC, y compris en OPC indicieux cotés (Exchange Traded Funds ou ETF). L'exposition aux devises autres que l'Euro pourra représenter de 0% à 100% de l'actif net du fonds, ce risque de change pouvant être couvert par le biais de produits dérivés, mais pas de façon systématique.

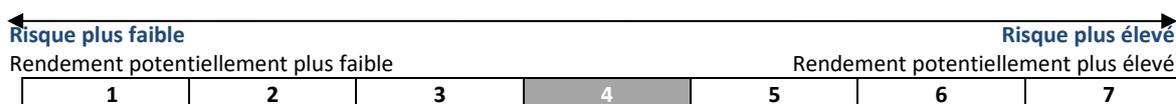
Des produits dérivés (futures) négociés sur des marchés réglementés pourront être utilisés à titre de couverture et d'exposition. L'exposition globale maximum du FCP sera de 200% de l'actif net

La société de gestion a classé le fonds en tant que produit financier soumis à l'article 8 du règlement SFDR.

Les revenus nets du FCP sont totalement réinvestis.

Les demandes de rachat sont reçues tous les jours jusqu'à 11 heures 30 et exécutées quotidiennement, selon les modalités précisées dans le prospectus. Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

### Profil de risque et de rendement :



La prépondérance de l'exposition – via des titres ou des OPC – aux marchés actions, ainsi qu'aux marchés de taux, de crédit et de change explique le classement de l'OPCVM dans cette catégorie d'indicateur de risque et de rendement.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

#### Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

**Risque de crédit :** il représente le risque de dégradation de la qualité de signature d'un émetteur et/ou de défaillance d'un émetteur. L'investissement en obligations ayant une notation inférieure à BBB entraîne une augmentation du risque du portefeuille.

**Risque de liquidité :** les marchés sur lesquels le FCP intervient (en particulier les marchés émergents et les actions de petites et moyennes capitalisations) peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le FCP peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

**Risque lié aux instruments financiers à terme :** l'utilisation de produits dérivés peut entraîner une amplification à la hausse comme à la baisse des mouvements de titres dans votre portefeuille

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de votre portefeuille.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	Estimation : 3.00 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	En cas de performance positive de la part, 15% TTC de la surperformance de la part par rapport à l'indicateur de référence
	Montant de la commission de performance facturé au titre du dernier exercice : <b>NA</b>

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certain cas, les frais payés peuvent être inférieurs : vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller ou de votre distributeur

Les frais courants comprennent les frais de gestion financière, les frais administratifs externes (dépositaire, comptable, CAC...), les frais liés au conseil d'investissement, les commissions de mouvement, les frais de gestion indirects. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- Les commissions de surperformance ;
- Les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective

En cas de commission de surperformance, le montant facturé au titre du dernier exercice est inclus, également sous la forme d'un pourcentage.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages 9 et 10 du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.sanso-is.com](http://www.sanso-is.com)

## Performances passées



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

**Date de création de l'OPCVM :**  
01/02/2021

**Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM :** Euro

• Sources Bloomberg SANSO IS

## Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS BANK.

Le prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion, sur simple demande écrite du porteur à SANSO Investment Solutions, 69 boulevard Malesherbes, 75008 Paris ou via son site Internet [www.sanso-is.com](http://www.sanso-is.com) Le prospectus et les derniers documents d'information périodiques réglementaires de cette part sont également disponibles dans les mêmes conditions.

La valeur liquidative peut être obtenue auprès de la société de gestion et sur son site Internet.

Patrimoine et Développement accompagne SANSO IS en qualité de Conseiller.

La politique de rémunération des collaborateurs est disponible sur demande auprès de la société de gestion.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM et/ou d'un conseiller fiscal. La responsabilité de SANSO Investment Solutions ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds a été agréé par l'Autorité des marchés financiers le 16/10/2020 sous le numéro FCP20200235. SANSO Investment Solutions est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **01/01/2022**.